

102 IMMOBILIER

HONORAIRES

ACTIVITE PRINCIPALE

NEUF OU VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA)	PRIX DIRECT PROMOTEUR
	Honoraires à la charge du vendeur conformément au mandat

ACTIVITES SECONDAIRES

VENTE DANS L'ANCIEN	Au-delà de 500 000 €	5% TTC
	Jusqu'à 500 000 €	6% TTC
	Jusqu'à 300 000 €	7% TTC
	Honoraires à la charge du vendeur conformément au mandat	

TTC = Toutes Taxes Comprises

EXPERTISE EN VALEUR VENALE	Sur devis
---------------------------------------	-----------

Les honoraires comprennent les prestations de conseil, de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente ou du rapport d'expertise.